

MAIRIE DE LA FALAISE



Téléphone : 01 30 95 64 45
Courriel : mairie.lafalaise@wanadoo.fr
Site internet : www.la-falaise.fr
Secrétariat ouvert les lundis, mardis et vendredis
de 16h00 à 18h30

FLASH n° 25

23 juin 2017



Chères Falaisiennes, chers Falaisiens,

Depuis le 6 mai 2017, sur la commune d'Aulnay-sur-Mauldre en limite de notre territoire, une antenne de 46 mètres de haut (opérateur Free) a jailli de terre.

Il n'y a aucune concertation préalable avec la mairie et les riverains falaisiens alors que nous sommes directement concernés.

J'ai engagé des actions après des services de l'Etat (DDT de Versailles et de Mantes, Sous-Préfecture, Préfecture).

J'ai récemment obtenu un rendez-vous avec l'opérateur au cours duquel je vais défendre notre opposition au choix du site.

Je vous tiendrai informés de l'évolution du dossier.

Je vous souhaite à toutes et à tous de profiter pleinement de cette période estivale.

*Votre maire,
Maryse DI BERNARDO.*

Horaires d'ouverture de la mairie - Été 2017

L'accueil de la mairie sera ouvert aux horaires habituels (les lundis, mardis et vendredis de 16h00 à 18h30) jusqu'au 28 juillet inclus puis à compter du 21 août 2017.

Durant le période de fermeture estivale du 31 juillet au 18 août 2016 inclus, 2 permanences seront assurées les mardis 1^{er} et 8 août 2017 de 14h00 à 17h00.

*N'hésitez pas à nous adresser vos demandes à tout moment par courriel :
mairie.lafalaise@wanadoo.fr*



Sécurité vacances

À l'approche de l'été nous vous redonnons quelques informations pour partir en vacances tranquille :

1. Vous avez la possibilité de signaler vos dates de vacances à la gendarmerie via l'opération « Tranquillité Vacances » : il suffit de compléter le formulaire téléchargeable via l'adresse suivante :



<http://droit-finances.commentcamarche.net/download/telecharger-216-tranquillite-vacances-formulaire-2017>

et le remettre à la gendarmerie de Maule. Pendant vos vacances, la gendarmerie fera des rondes pour surveiller votre maison. Plus il y aura d'inscriptions, plus la gendarmerie sera présente sur notre commune.

2. Pour ceux d'entre vous qui sont déjà inscrits au dispositif « Voisins Vigilants », pensez à indiquer via un SMS au numéro 06 47 49 26 26 tout événement suspect dont vous êtes témoin. Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits, vous pouvez le faire gratuitement via le site :

<https://www.voisinsvigilants.org/>

Pour tous les cas urgents, appelez aussi la gendarmerie en composant le 17.



3. Si vous souhaitez être informés des alertes météo, sanitaires, etc ... émises par la préfecture des Yvelines, vous avez la possibilité de nous communiquer votre numéro de portable et nous vous relaierons les SMS de la préfecture.



Recensement plan canicule 2017



La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap prévoit dans son titre 1er la mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte. Elle institue dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence (PAU) au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en cas de risques exceptionnels.

Conformément aux dispositions de cette loi du 30 juin 2004 et des articles R.121-2 à R.121-12 du code de l'action sociale et des familles, les communes doivent mettre en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande.

Dans ce cadre, un recensement des personnes fragiles est organisé à La Falaise. Afin de vous accompagner dans les périodes à risques causées par la hausse de la température, nous vous recommandons de vous inscrire sur le registre nominatif « Plan Canicule 2016 » prévu à cet effet.

Peuvent figurer sur ce registre trois catégories de personnes : les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes reconnues handicapées.

Pour vous-même ou l'un de vos proches après vous être assuré(e) de son accord, vous pouvez contribuer à ce geste de prévention et de solidarité citoyenne en déposant une demande d'inscription :

- disponible en mairie
- adressée sur demande par téléphone au 01 30 95 64 45 ou par courriel à mairie.lafalaise@wanadoo.fr
- téléchargeable sur le site internet communal www.la-falaise.fr (rubrique Démarches administratives).

Cette inscription n'est pas obligatoire (vous pourrez à tout moment sortir du dispositif sur simple demande) et reste confidentielle conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les personnes qui se seront inscrites cette année n'auront pas à se réinscrire les années suivantes mais pourront annuler ou modifier leur inscription (changement de coordonnées téléphoniques...).

Inscriptions à l'école et aux services périscolaires

Année 2017/2018

- Vous pouvez encore inscrire votre enfant à l'école « Les 3 Tilleuls » de La Falaise comme suit :



- Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile : un formulaire sera à compléter sur place, tamponné de la mairie et vous sera remis.
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (01 30 95 86 88) et lui apporter le formulaire rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1^{ère} inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

Attention : fin de l'école le 7 juillet 2017

En accord avec l'équipe enseignante et suite aux réponses obtenues au sondage réalisé début juin concernant l'éventuel retour à la semaine de 4 jours scolaires et à la prolongation de la garderie du soir, le conseil municipal, lors de sa séance du 19 juin, a décidé ce qui suit :

- ⚠ La garderie du soir est définitivement prolongée jusqu'à 19h00 tous les soirs.
- ⚠ Il est demandé le retour à la semaine de 4 jours scolaires au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Yvelines qui statuera au vu de la demande conjointe du conseil municipal et du conseil d'école qui se réunit à cet effet le 22 juin 2017.
- ⚠ Dans ce cadre, il n'y a plus de TAP « Temps d'Activités Périscolaires » les vendredis après-midis, ni garderie, école et cantine les mercredis matins.

La semaine scolaire-type mise en place pour 2017/2018 s'établit par conséquent comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie du matin	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30	X	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30
Ecole - Matin	8h30 11h30	8h30 11h30		8h30 11h30	8h30 11h30
Cantine	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30		11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
Ecole - Après-midi	13h30 16h30	13h30 16h30		13h30 16h30	13h30 16h30
Garderie du soir	16h30 - 19h00	16h30 - 19h00		16h30 - 19h00	16h30 - 19h00

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que la décision finale sera prise au cours de l'été par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Yvelines. Nous vous tiendrons informés aussitôt par un flash spécial, par affichage et sur le site internet www.la-falaise.fr.

- Les tarifs des différents services scolaires ont également été révisés par le Conseil municipal comme suit :

	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
Cantine	3,80 €	3,85 €
Garderie - matin seul	1,75 €	1,75 €
Garderie - soir seul	2,65 €	2,70 €
Garderie - matin & soir	3,60 €	3,70 €
Tout retard de la personne chargée de « reprendre » un enfant après la garderie du soir, se traduira par une participation financière supplémentaire forfaitaire de 5,50 € par foyer.		

- Les inscriptions aux services périscolaires (garderie et cantine) auront lieu du 26 juin au 28 juillet 2017 :**
 - pour les enfants déjà inscrits en 2016/2017, un dossier en partie pré-rempli sera distribué via l'école,
 - pour les nouvelles inscriptions, un dossier vierge sera à retirer en mairie ou pourra être transmis par courriel sur demande.

Ouverture prochaine de la MARPA de Flins-sur-Seine

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes autonome, vous souhaitez vivre comme chez vous, en toute sécurité, dans une ambiance familiale et conviviale ? La MARPA apporte une réponse à vos attentes.



La MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) est un projet conduit par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) avec les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Bouafle, Flins-sur-Seine, La Falaise et Nézel. C'est un établissement non médicalisé qui accueille 24 résidents. Il se situe sur un terrain mis à disposition par la commune de Flins-sur-Seine, dans le parc de la Mairie, près de la salle des fêtes.

Tous les logements sont de plain-pied, équipés d'un coin cuisine et d'une salle de bain avec toilette et disposent d'un accès privatif.

*A la MARPA,
chacun vit comme chez soi !*

- Vous disposez à votre goût votre mobilier et objets personnels.
- Vous conservez votre liberté de circulation et vos habitudes de vie.
- Vous continuez à faire appel à votre médecin traitant et aux services de soins et d'aide à domicile de votre choix.
- Les animaux de compagnie sont les bienvenus, sous réserve de respecter la tranquillité des autres comme dans tout lieu de vie collectif.
- Chaque résident est libre de recevoir dans son logement sa famille et ses amis
- Un vrai chez soi qui donne souvent sur une terrasse ou un jardinet, pour vivre à son rythme.
- Les espaces collectifs vous permettent de participer à la vie de la maison et aux animations, en toute convivialité.
- Ainsi vous pourrez choisir de profiter des repas préparés sur place et servis en salle à manger ou bien de cuisiner tranquillement chez vous !

Les pré-inscriptions pour une entrée dans les lieux printemps 2018 sont ouvertes !

La commune de La Falaise peut prétendre à 2 logements, alors n'hésitez pas à contacter la mairie pour tout renseignement ou demande de réservation (01 30 95 64 45 - mairie.lafalaise@wanadoo.fr - www.la-falaise.fr)